



**Mouvement de Défense des
Exploitants Familiaux
et sa Fédération des jeunes
agriculteurs**
86 avenue Cronstadt
40 000 Mont-de-Marsan
05 58 75 02 51
modef.landes@wanadoo.fr

**Confédération paysanne
des Landes**
Quartier Espéroux
40310 Parleboscq
06 36 58 17 26
conf.paysanne40@orange.fr



Confédération paysanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mont-de-Marsan, le 12 octobre 2023

Agrivoltaïsme dans les Landes : le Modef et la Confédération Paysanne font respecter les droits des paysans

Suite à l'intervention des syndicats agricoles minoritaires, la CDPENAF des Landes a repoussé le vote sur le projet Terr'Arbouts de 1400ha et demandé des garanties supplémentaires au promoteur avant de procéder à un nouvel examen du dossier.

Après plus de 3 heures de discussion, ce mardi 10 octobre à Mont-de-Marsan, les membres de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) ont ajourné le vote sur le projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur 700 hectares de terres agricoles au cœur des Landes.

Depuis plusieurs mois, le Modef et la Confédération Paysanne alertent sur le fait que ce projet piétine les droits fondamentaux des agriculteurs et contourne les structures de contrôle du foncier agricole. Il s'affranchit, en particulier, de la signature d'un bail rural et donc du statut du fermage qui définit les obligations des propriétaires bailleurs de terres agricoles et protège l'agriculteur et son activité. Un "oubli" inacceptable de la part des promoteurs, parmi lesquels se trouve le président du syndicat agricole majoritaire dans le département.

D'autre part, ce projet, par son ampleur et par les arguments qu'il avance (protection d'un captage d'eau potable présentant des taux de S-Metolachlore au-delà des normes admises), ouvrirait la porte à la généralisation de projets "agrivoltaïques" pour toutes sortes de prétextes, hors du cadre légal. En effet, sur le territoire concerné par la zone de captage, les IFT (indices de fréquence des traitements phytosanitaires) se situent bien au-delà de la moyenne régionale ! À aucun moment les agriculteurs concernés n'ont voulu entendre parler de pratiques alternatives, se réfugiant derrière une impasse technique pour justifier l'installation de panneaux. **Le projet Terr'Arbouts acterait donc la création d'un nouveau principe, celui du pollueur payé !**

Par ailleurs, le projet accélèrera la déprise agricole (et ne l'enrayera pas contrairement au lobbying des porteurs de projet) : sur les 1400ha de terres agricoles concernées, 1000 ha sont aujourd'hui cultivés en maïs. Ces terres seront demain en jachère, sous des panneaux ou en « herbe ». Autrement dit pour les

initiés, les parcelles les plus difficiles seront « abandonnées » : les panneaux entérinent la déprise sur les surfaces les plus difficiles.

Les arguments du Modef et de la Confédération Paysanne ont été entendus par les représentants de l'État. À la demande de Mme la Préfète des Landes, les promoteurs devront apporter des garanties sur le statut du fermage conformément à la Loi sur l'agrivoltaïsme, et passer en zéro phyto. Dans l'attente de ces éléments, le vote a été ajourné.

De notre côté, nous restons fermement opposés à ce projet qui représente une menace pour le droit rural, l'installation de nouveaux agriculteurs et la souveraineté alimentaire de nos territoires.

Contacts presse :

Mélanie Martin, Présidente du Modef des Landes : 06 89 40 91 00

Émilie Deligny, Secrétaire départementale de Confédération paysanne des Landes : 06 36 58 17 26

Mail : modef.landes@wanadoo.fr